REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20261104-2026_10_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET– M.LEFORT – M.PRIME – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS G.LE CADRE – S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 27 octobre 2026
Absents excusés :
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désignée secrétaire de séance.

2026-10-01 : DÉLÉGATION GESTION LOCATIVE

Suite à la présentation de SOLIHA Agence Immobilière Sociale (AIS) du Morbihan, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier une délégation de gestion locative, dans un 1er temps pour :

- Le nouveau bâtiment dénommé Ilot Jehanno : Pôle de santé + 1 logement social (convention à passer avec l'État : convention APL classique PLUS durée de 9 ans, sans financement)
- Le logement T2 sis 1 bis Place du Palais au-dessus du commerce (1ère location)
- Le logement T3 sis 2 bis rue du Paradis au-dessus de la boulangerie-pâtisserie (nouveau locataire après travaux logement).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier à SOLIHA Agence Immobilière Sociale (AIS) du Morbihan une délégation de gestion locative telle que précité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX
56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du